



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 7 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 8 novembre 2023 à 20h00 A la salle du conseil du communal à Roche

Présidence : M. Dominique Weber

Sont présents : A l'appel :

23 membres présents sur 27 conseillères et conseillers

Pour le CODIR :

M. Olivier Narbel, Président, MM. Pierre-Alain Karlen, Jean-Marc Chavannes, Fabio Lecci, Marcel Reschteiner

Excusé : --

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Démissions-Assermentations
4. Adoption procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023
5. Communications du bureau
6. **Rapport et vote des préavis suivants :**
 - Préavis N° 5/2023, relatif au Budget 2024
9. Communications du CODIR
10. Divers

M. Dominique Weber, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, emmené par M. Olivier Narbel Président du CODIR et 4 conseillers du Comité du Direction.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 23 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : M. Florent Brandani, M. Conrad Robert, M. Sunil Khurdi, M. Jean-Daniel Zufferey

Non excusés : --

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 23 membres avec le Président, soit 22 votes à main levée et 23 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

3. Démissions – Assermentations

M. Dominique Weber procède à l'assermentation de M. Thomas Dubois du Conseil Communal de Villeneuve.

Mme Sophie Robert-Nicoud du Conseil Communal de Roche absente, devra se faire assermenter au prochain conseil

Après l'assermentation de M. Thomas Dubois, l'Assemblée se compose de 23 membres avec le Président, soit 22 votes à main levée et 23 votes à bulletin secret.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023

Le procès-verbal du 13 septembre 2023 est adopté à l'unanimité, tel que présenté

5. Communications du bureau

Aucune communication

6. Rapport et vote des préavis suivants :

6.1 Préavis N° 4/2023, relatif au Budget 2024

- **M. Pascal Aeberhard** de la COGEF, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.
- Le budget est passé en revue et la discussion est ouverte aux questions

M. Maxime Crisinel : Point 5007 : Camps scolaires, il y a une augmentation dans le rapport de la COGEF, qu'est ce qui est compris dans ce budget ?

Réponse de M. Olivier Narbel : Ce sont uniquement les camps qui se font en été et en hiver. Cela a été prévu par la direction des écoles et ce budget doit être utilisé sinon les montants seraient diminués. En 2023 un montant de 145'000 frs avait été mis dans le budget et aujourd'hui les dépenses des camps sont de 141370 frs et il y a encore 2 camps qui doivent être facturés. Le budget des camps 2023 devrait arriver aux 145'000 frs. Pour les courses d'école 2023 il y a un budget de 100'000 frs et il y a 30'000 frs qui ont été utilisés. L'ASPIHL a accepté l'augmentation du budget pour les camps scolaires parce qu'il y a la motivation des enseignants et de la direction.

M. Maxime Crisinel : Y a-t-il une participation des parents ?

Réponse de M. Olivier Narbel : oui pour les repas du jour.

Réponse de M. Reschteiner : Nous n'avons plus le droit de demander aux parents une participation sauf pour les repas qui sont de 16 frs par jour. Sinon tout est inclus dans le chiffre du budget 2024.

- La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le président lit les conclusions avant le vote :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

DECIDE

VU le préavis municipal N° 05/2023, relatif au Budget 2024

OUI le rapport de la Commission chargée de son étude ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

- Le préavis est accepté à l'unanimité au 2^{ème} vote (*il y a eu 2 votes à la suite de l'oubli d'un conseiller de lever la main lors du 1^{er} vote*)



Discussion sur les plans d'investissements :

- **M. Müller** : Les dépenses présumées sur les crédits votés par le Conseil communal, financement des crédits votés, pourrions-nous avoir des explications sur ces chiffres
- **Réponse de M. Reschsteiner** : Ce sont des crédits qui ont été votés et pour le moment rien a été dépensé.
- **M. Weber** : Ce qui veut dire qu'au 30 octobre 2023 quand vous avez établi le plan d'investissement, vous n'avez pas encore dépensé les crédits.
- **M. Müller** : La colonne durée amortissement, c'est une durée en année ?
- **Réponse de M. Reschsteiner** : Oui. C'est ce qui a été voté dans les préavis donc entre 10 ans ou 30 ans de d'amortissement. Les pavillons de Roche sont en location, la durée de l'amortissement est de 10 ans. Les pavillons neufs à Villeneuve la durée de l'amortissement est sur 30 ans.
Les 10 ans d'amortissements c'est sur le mobilier.
Les 30 ans d'amortissement c'est sur l'immobilier
- **M. Crisinel** : chiffre 3 du plan d'investissement de 62'910'000 frs de quelle manière ce chiffre a été déterminé ? Et comment ce chiffre s'articule avec les 35'000'000 frs, chiffre de l'enveloppe à disposition de l'ASPIHL.
- **Réponse de M. Reschsteiner** : le dernier tableau des plans d'investissements c'est la somme des montants bruts.
- **Réponse de M. Lecci** : Dans ce tableau, dans la 2^{ème} colonne c'est noté priorité avec un o (qui veut dire obligatoire) ce sont des crédits que l'ASPIHL devra faire pour pouvoir réaliser les projets. Et sous les divers c'est du prévisionnel, ce sont des estimations. Le tableau au point 3 ce sont exactement les mêmes montants obligatoires.
- **Réponse de M. Reschsteiner** : **35 millions viennent des statuts pour la construction du collège à la Tronchenaz et depuis il y a eu d'autres demandes.**
- **M. Studer** : 35 millions c'est le plafond d'endettement qui avait été voté au départ.
- **Réponse de M. Reschsteiner** : L'augmentation du plan d'endettement, doit être validé par le conseil intercommunal et ensuite dans chaque conseil des communes.
- **Réponse de M. Narbel** : Une précision dans le plan d'investissement on a mis le rachat de la salle de gym, ce n'est pas sûr qu'on le fasse. Il y a aussi un collège sur Rennaz mais pour l'instant il est en attente car nous n'avons pas de terrain, il y a une recherche de solutions avec le Canton. Nous avons préféré mettre la totalité de ce qui pourrait être éventuellement réalisable que de ne pas le mettre et d'oublier des choses et de devoir les rajouter par après
- **Réponse de M. Reschsteiner** : Dans le prévisionnel il y a éventuellement l'achat de la salle de gym. Ça sera un autre point à discuter au Conseil Intercommunal mais aussi au Conseil Communal de Villeneuve de savoir comment on va gérer ces 2 parties. Soit une partie reste à la Commune de Villeneuve et l'autre sera à l'ASPIHL ou est-ce-que ça ne serait pas plus simple que la première partie soit géré que par l'ASPIHL. Le rachat ou pas c'est au Conseil Intercommunal de décider si vous voulez racheter cette première partie et ensuite au Conseil Communal de Villeneuve de savoir s'ils sont d'accord de vendre. Il y a encore des discussions à ce sujet.

Et pour l'autre sujet des terrains dans la plaine, il y en a plusieurs en vues, pour l'instant il n'y a aucun montant qui a été discuté mais comme on voulait mettre les dépenses maximales un montant a été mis, mais à ce jour on n'a pas de surfaces envisagées et ni un montant par m² de prévu.

On a essayé de mettre un maximum dans ce plan d'investissement.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

7. Communications du CODIR

- M. Narbel :

Le choix du MEP pour le collège à la Tronchenaz se fera sur plans le 20 décembre 2023 pour la 1ère phase (sans public).

Pour la construction du module Ecublens, il y aura une mise au concours des entreprises générales. Une demande de crédit sera demandée au Conseil Intercommunal au début 2024. Quand la construction de ces nouvelles classes sera faite, on déplacera ces conteneurs et nous devons demander un nouveau crédit de construction pour l'agrandissement de la salle de gym.

Il y a beaucoup de violence et déprédation dans le collège.

Les relations avec la direction des écoles se passent très bien.

8. Divers

- **M. Muller** : Une offre d'un transporteur pour un transport des élèves n'a pas reçu de réponse
- **Réponse de M. Narbel** : Il faut qu'on contrôle avec le secrétariat.
- **Réponse M. Lecci** : il y a eu 3 offres de transporteurs, le secrétariat a oublié de faire le nécessaire sur les offres non retenues
- **Mme Borloz** : L'association Verdeil va construire des locaux à Roche, en rapport avec le handicap est-ce-qu'il y aura des classes spécialisées dans le handicap avec l'ASPIHL ?
- **Réponse de M. Chavannes** : Un projet a été défendu par mes collègues à la Municipalité de Roche Une séance aura lieu dans une semaine (5 décembre 2023) avec Verdeil, l'Etat de Vaud, la Direction des écoles, la Commune de Roche pour refaire un point de la situation. On en saura un petit plus après cette séance. Nous sommes un peu déçus parce qu'il semblait que tout le monde voulait faire rapidement quelque chose sur Roche et accueillir Verdeil pour faire un mix qui aurait été un projet pilote Suisse. Actuellement il y a de la réticence c'est pourquoi cette séance a été provoquée pour savoir pourquoi on n'avait pas de nouvelles à nos questions. Si la Commune de Roche doit changer sa politique parce qu'une UAPE devrait aller dans ce bâtiment. Il nous faut avoir des réponses pour pouvoir aller de l'avant. Nous pourrons vous en dire plus au prochain Conseil.
- **Réponse de M. Narbel** : Pour le Canton de Vaud Roche n'est pas la meilleure solution c'est trop loin concernant les transports. Ils nous ont limité pour construire un collège mais géographiquement ça serait plutôt sur Rennaz.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite les conseillers-ères à l'apéritif et remercie la commune de Roche pour le vin d'honneur ainsi que toutes les personnes présentes, il souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2024 et lève la séance à 20h48.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président

Dominique Weber

La Secrétaire

Corinne Rey

Rennaz, le 9 mars 2024